

CQP APS

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE
AGENT DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ

Que dit la réglementation ?

Depuis le 1er janvier 2008, afin d'exercer le métier d'agent de sécurité, les candidats doivent justifier d'une aptitude professionnelle préalable, et le CQP-APS vaut aptitude professionnelle.



L'agent de prévention et de sécurité porte des responsabilités importantes et doit faire preuve d'un sens accru de la communication avec les personnes qui interviennent dans son champ d'actions.

Son rôle consiste à surveiller et à assurer la sécurité des biens et des personnes dans son environnement de travail. Ne portant pas d'arme, il doit en cas de problème important faire appel aux forces de l'ordre. L'agent CQP APS peut exercer sa mission dans tous les secteurs professionnels et peuvent évoluer en ayant la possibilité de travailler dans une société de sécurité privée.



#FORMATION

OBJECTIFS :

- Former le personnel désireux d'accéder à l'un des métiers du secteur de la prévention/sécurité, en remplissant les conditions du décret du 6 septembre 2005, modifié le 3 août 2007 pris en application de la loi sur la sécurité intérieure n°2003-239 et selon l'arrêté du 28/8/2012 et sa mise en application au 01/01/2013.

EQUIPE PÉDAGOGIQUE :

- Formateur habilité SSIAP 3

DURÉE :

- 175 heures + 7 heures d'examen (25 jours)

PRÉREQUIS :

- Maîtrise de la langue française (écrit et oral) : niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).
- Maîtrise des outils informatiques des bases (traitement de texte, tableurs...)

PUBLIC VISE :

- Candidats souhaitant exercer le métier d'agent de sécurité.
- Agents de sécurité souhaitant se réinsérer dans le secteur.

EN FIN DE FORMATION :

- Délivrance du CQP APS délivré par la branche prévention sécurité (validité 5 ans).
- Sur demande, une clé USB contenant l'essentiel de la formation.



INEPS
Institut National
d'Expertise en
Prévention et Sécurité

La Cité du Cinéma
20 rue Ampère
93200 Saint-Denis
contact@ineps.fr
www.ineps.fr

DESCRIPTION

- Déontologie et qualités propres à l'agent de sécurité
- Les services publics de police nationale et gendarmerie
- Cadre légal et réglementaire de la profession
- Information sur la notion d'armes
- Accueil et contrôles d'accès
- La prise en compte d'un poste de contrôle de sécurité
- Les consignes
- Le circuit de vérification
- Information sur les systèmes d'alarme, la gestion des clés et le compte-rendu.
- Informatique : technique d'information et de communication
- La gestion des conflits et l'analyse de comportements
- Incendie
- Secourisme à personnes : programme national du SST (Sauveteur Secouriste du Travail)



CRITÈRES D'ÉVALUATION

Évaluation pratique individuelle :

- Examen théorique (3 QCM de 40 questions)
- Examen pratique :
 - au poste central de sécurité
 - situation de rondes avec anomalies
 - secours à personne (SST)

POURQUOI CHOISIR L'INEPS ?

- Des prestations adaptées à tout type d'entreprise dans un cadre hors norme
- Un centre de formation innovant et immersif (matériel et décors du monde du cinéma)
- Une équipe pédagogique qualifiée et expérimentée
- Une expertise reconnue et récompensée
- Une offre de formation en inter et intra sur l'ensemble du territoire



INEPS
Institut National
d'Expertise en
Prévention et Sécurité

La Cité du Cinéma
20 rue Ampère
93200 Saint-Denis
contact@ineps.fr
www.ineps.fr